

Matricule : .....

Subvention versée : .....

---

## Subventions

### PLAN D'ACCOMPAGNEMENT A LA CHASSE

---

Entre la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne représentée par son Président ou son mandataire

et Monsieur .....,

qualité .....,

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### A) Engagements de l'adhérent :

- ❶ Il doit être à jour de sa cotisation au titre de l'adhésion de service ou de la validation du permis de chasser pour prétendre à la subvention.
- ❷ Il autorise la Fédération des Chasseurs 52 à procéder au contrôle lié à l'application du tarif de subvention.
- ❸ Pour certains aménagements, il s'engage à respecter les termes d'entretien ou de la convention passée.

#### B) Engagements de la Fédération de Chasseurs :

- ❶ La Fédération des Chasseurs s'engage à fournir son appui technique par l'intermédiaire de ses personnels
- ❷ La FDC 52 s'engage à verser la subvention prévue par le CD 52 et respecter les termes de l'accord liant la FDC 52 et le CD52. Le plan d'accompagnement à la chasse par le Conseil Départemental de Haute Marne se développe sur 3 ans (24/25, 25/26 et 26/27).

## BAREME

Objet	Montant Appui du CD52	Limite et conditions	Nombre	Total
<b>Bandes enherbées *</b>  <i>*Localisation définie avec FDC52 Signature d'un contrat d'engagement de 3 ans</i>	500 €/ ha	Implantation pour 3 ans Limite de largeur et mélange à voir avec le technicien		
<b>Signalétique Chasse en cours</b>	5 pancartes	Sur présentation de facture de la FDC 52		
<b>Gilet de protection pour chien de chasse</b> sur justificatif	100 € / gilet	1 gilet par chasseur** Pour les 3 ans Sur présentation de facture  <i>**Chasseur ayant pris sa validation annuelle en Haute Marne et ayant fourni le nom et le justificatif du chien qui lui appartient (copie identification)</i>		
<b>Mirador Chaise haute</b> Valeur à l'unité 60 € ≤ ≥ 200 € sur justificatif vérification terrain FDC52	47 € / chaise	Maximum de 5 par territoires pour les 3 ans (24/25, 25/26, 26/27)  sur présentation de justificatif (facture au nom du territoire) Cumulable avec les subventions FDC mais dans la limite du montant total dépensé par chaise haute et du montant d'adhésion  <b>ATTENTION</b> <i>Pour 24/25 : facture tout fournisseur accepté Pour 25/26, 26/27 : facture via commande groupé avec le fournisseur identifié CD52/FDC52 uniquement</i>		
<b>Montant total</b>				

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du détenteur  
de droit de chasse

Signature du Président  
de la Fédération des Chasseurs  
de la Haute-Marne